



FORMATION PERMIS B en Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)



PROGRAMME DÉTAILLÉ (selon REMC) ⁽¹⁾

- 1) **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- 2) **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements, dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
- 3) **Une formation pratique** :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

OBJECTIFS / AVANTAGES

L'apprentissage anticipé de la conduite permet de :

- Réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- Commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- Acquérir de l'expérience de conduite ;
- Passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans.
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- Obtenir souvent un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Avoir 15 ans minimum.

DURÉE

La phase de conduite accompagnée sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3.000 km minimum :

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum) ;
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur ;
- 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1.000 km ;
- 2ème rendez-pédagogique au terme des 3.000 km parcourus.

DATES & HORAIRES : nous consulter

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes ;
- Alternance de théorie et de pratique.

Moyens et outils :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia ;
- Véhicules adaptés à l'enseignement ;
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage ;
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

SUIVI DES ACQUIS & SANCTION DE LA FORMATION

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc ;
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

INTERVENANT(S)

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R), et bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

DIPLÔME VISÉ : Permis de conduire de catégorie B

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.

LIEU : partout en France

TARIFS : nous consulter ou télécharger nos grilles tarifaires

(1) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.



PROGRAMME DÉTAILLÉ (selon REMC) ⁽¹⁾

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul.
2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales.
3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

OBJECTIF

Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir **18 ans minimum**.
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France.
- Résidence normale et domicile en France.
- Pour les candidats âgés de 18 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture.
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.

DURÉE

Variable selon évaluation/bilan de départ.
Minimum obligatoire de **20 heures** (Boîte mécanique).

DATES & HORAIRES

Planning à déterminer avec l'auto-école.

EFFECTIF(S)

1 élève par véhicule-école (formation individualisée).

TARIFS

- Selon formule choisie (20h, 25h)
Consultez notre grille tarifaire

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

- Véhicules à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

INTERVENANT(S)

- Amélie Langlois et/ou David Batte ;
- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) ;
- Enseignants bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

DIPLÔME VISÉ

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans (série en DVD de 40 questions.).
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule (parcours de 25 minutes en circulation comportant deux manœuvres obligatoires et deux vérifications : intérieures et extérieures du véhicule).

(1) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.



PROGRAMME DÉTAILLÉ (selon REMC) ⁽¹⁾

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur. Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève doit :

- Autant que possible, conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques ;
- Respecter les limitations de vitesse mentionnées à l'article R. 413-5 du code de la route.

OBJECTIF

La conduite supervisée permet de :

- Acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Être majeur (18 ans minimum) ;
- Avoir réussi le code de la route ;
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- Avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.

DURÉE

La phase de conduite supervisée n'a pas de durée minimale obligatoire mais un parcours de 1000 km minimum doit être effectué :

- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum) ;
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur ;
- Phase de conduite accompagnée avec un minimum de 1.000 km.

DATES & HORAIRES : nous consulter

LIEU : partout en France

TARIFS : nous consulter

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes ;
- Alternance de théorie et de pratique.

Moyens et outils :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia ;
- Véhicules adaptés à l'enseignement ;
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage ;
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

SUIVI DES ACQUIS & SANCTION DE LA FORMATION

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire une évaluation de fin de formation.
- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

INTERVENANT(S)

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R), et bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.
- L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

DIPLÔME VISÉ : Permis de conduire de catégorie B

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.



(1) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.

PROGRAMME DÉTAILLÉ (selon REMC) ⁽¹⁾

1. Une **évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
2. Une **formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.
3. Une **formation pratique** :
 - MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul.
 - APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales.
 - CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

OBJECTIF

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B :

- La mémorisation et l'automatisation des gestes nécessaires à la conduite sont améliorées.
- Progression rapide grâce à l'émulation liée au travail collectif
- Présentation rapide à l'examen de conduite

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir **18 ans minimum**.
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France.
- Résidence normale et domicile en France.
- Pour les candidats âgés de 18 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture.
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.

DURÉE

CODE : formation théorique sur **5 jours**

CONDUITE : Minimum obligatoire de **20 heures sur 15 jours**

DATES & HORAIRES

Planning à déterminer avec l'auto-école.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

- Véhicules à boîte manuelle à double-commande.

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

INTERVENANT(S)

- Amélie Langlois et/ou David Batte ;
- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) ;
- Enseignants bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

DIPLOME VISÉ : Permis de conduire de catégorie B

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans (série en DVD de 40 questions.).
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule (parcours de 25 minutes en circulation comportant deux manœuvres obligatoires et deux vérifications : intérieures et extérieures du véhicule).

EFFECTIF(S)

1 élève par véhicule-école (formation individualisée).

TARIFS

Consultez notre grille tarifaire

1) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.

